

ÉCHOTORPES

Bulletin d'information de la commune de Torpes

AVRIL 2024

Quelques nouvelles communales en ce début de printemps encore bien arrosé !

Le long hiver pluvieux a perturbé l'exploitation forestière, empêché la création d'une place à bois à la Piroulette ainsi que la finition du chemin de la Piroulette. La pose de l'enduit devrait se faire les jours prochains.

Dans de nombreuses communes, beaucoup de grumes n'ont pu être débardées en bord de route et de ce fait, mises en vente. Ce qui n'a pas été le cas pour Torpes : la qualité remarquables des chênes, ajoutée à la rareté de l'offre a permis un niveau de recettes rarement atteint pour la commune.

L'extension de la conduite d'assainissement rue des Charmilles est achevée. Les plans du réseau d'eaux usées desservant les habitations en contre-bas de la rue des Vignottes n'étaient pas conformes à la réalité. L'antenne créée rue des Charmilles permet maintenant de le raccorder au réseau public sans traverser d'autres parcelles privées. Pour mémoire, lors du renouvellement des canalisations rue des Vignottes, il avait été décidé de maintenir en parallèle le réseau sur domaine privé raccordant les maisons en contre bas. Cela évitait l'installation de pompes de relevage **mais impliquait que les eaux pluviales soient déconnectées du réseau EU**. Les propriétaires qui n'auraient pas encore procédé à ces déconnexions sont donc priés de mettre leur installation en conformité.

Ces travaux ont été financés par Grand Besançon Métropole.

Les trottoirs rue de la Corvée ont été totalement repris : élargissement par la suppression des haies qui seront remplacées par des barrières bois, pose d'un enrobé de manière à faciliter la circulation des poussettes, landaus, vélos et trottinettes d'enfant.

La commune participe financièrement à hauteur de 50 % du coût hors taxes des travaux, le solde étant à la charge de GBM.

Le budget primitif a été voté. Il est détaillé au verso.

Bonne lecture.
D. Jacquin, maire

Secrétariat de mairie :

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 13 h 30 - 17 h 30 • Mardi : 9 - 12 h • Jeudi : 14 h - 17 h 30
PERMANENCE URBANISME Le JEUDI UNIQUEMENT 14 h - 17 h 30

CONTACTS MAIRIE

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30 ou sur RDV

Samedi matin sur RDV.

ILLIWAO : UNE APPLI POUR RECEVOIR LES INFOS DE LA COMMUNE EN TEMPS RÉEL

Simple : l'application est téléchargeable sur les plateformes en scannant le QR code à partir de votre mobile. Téléchargement gratuit sans engagement. Sans inscription (aucune donnée personnelle n'est collectée).

Pour être alerté sur les événements ponctuant la vie communale et également signaler un incident depuis son smartphone. Il n'y a que dans ce cas de figure où les coordonnées de contact sont renseignées (effacées au bout d'un mois).

Toutes les informations sur le feuillet central du bulletin ■

Commémoration du 8 mai

La cérémonie se tiendra à 11 heures devant le monument aux Morts et sera suivie d'un vin d'honneur ■

Élections européenne du 9 juin

Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles en ligne jusqu'au 30 avril ou à la mairie jusqu'au 27 avril. Dans ce cas, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ■

Boîte à livres

La boîte à livre a été déplacée. Elle est située sous l'ancien abris bus vers la mairie.

Faites la vivre en empruntant ou en déposant des livres.. Attention toutefois : il ne s'agit pas de se débarrasser de vieux ouvrages sans grand intérêt ■

INSRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2024

Sont concernés les enfants qui auront trois ans à la rentrée ou en provenance d'une autre école. Déposer en mairie (ou par courriel) jusqu'au 20 mai les photocopies du livret de famille, du carnet de vaccinations, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, le certificat de radiation de l'école où est scolarisé l'enfant. Après avoir reçu le certificat de scolarité délivré par la mairie, prendre RDV avec la directrice de l'école ■

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année **dans les trois mois** qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire. Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille ■

Déjections canines

La situation ne s'est pas vraiment améliorée, il reste quelques propriétaires de chiens très récalcitrants. S'ils sont identifiés, un arrêté municipal permet maintenant de les verbaliser ■

Le budget qui a été récemment voté est atypique en ce sens qu'il intègre des montants de travaux et de subventions exceptionnels par leur ampleur.

En effet, le coût des travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente et la création de la chaufferie bois avoisine 1 300 000 € TTC. En recettes, les subventions s'établissent à 80 % du montant hors taxes (856 000 €) et le fonds de compensation de la TVA à 178 900 €. Le reste à charge pour la commune se situe aux environs de 260 000 €.

Le planning de l'opération est jusqu'à présent respecté. L'achèvement des travaux est prévu courant juin. L'ouverture de la salle au public ne pourra se faire qu'après que la commission sécurité ait donné son accord, soit pour la rentrée scolaire, sauf incident majeur. L'inauguration du bâtiment rénové à laquelle les villageois seront conviés aura lieu mi-septembre.

Le rafraîchissement de la cuisine et de l'espace bar de la SP n'est pas intégré au marché de travaux. Appel sera fait à des bénévoles parmi les adhérents des associations utilisatrices de la salle pour ces travaux (peinture essentiellement).

L'excédent de l'exercice 2023 et l'autofinancement dégagé cette année vont permettre de procéder à des rénovations et acquisitions. Citons principalement :

- réfection de la toiture du laboratoire de la boulangerie ;
- reprise du bardage de l'extension du bâtiment scolaire ;
- acquisition d'un ozoneur pour le périscolaire qui permettra de se passer de détergents ;

- acquisition d'une armoire de réfrigération pour la cuisine de la SP ;
- acquisition d'une auto-laveuse pour la SP ;
- électrification de volets du bâtiment scolaire ;
- au cimetière, relevage des tombes en état d'abandon.

Bâtiment scolaire et périscolaire : suite aux prescriptions de la commission de sécurité, les serrures des portes palières ont été équipées de molettes et un local rangement a été créé dans la salle du Parc.

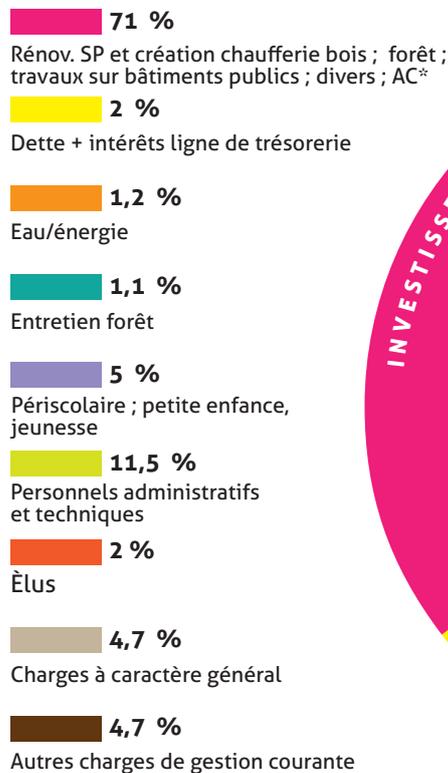
Côté recettes, l'autofinancement dégagé cette année provient en grande partie de la recette exceptionnelle de la vente de bois. En effet, les grumes des chênes ont généré plus de 100 000 € de recette !

Les taux communaux des taxes locales sont toujours inchangés depuis 2019. En revanche, l'augmentation des bases, arrêtée par la Loi de Finances 2024 à 3,9 %, produira mécaniquement une augmentation des taxes foncières.

Le budget primitif a été voté avec un excédent en recettes par rapport aux dépenses. Cet excédent intègre la part communale à la réfection des trottoirs rue de la Corvée qui sera appelée en 2025 et provisionne en vue des travaux de rafraîchissement des locaux scolaires à réaliser en 2025

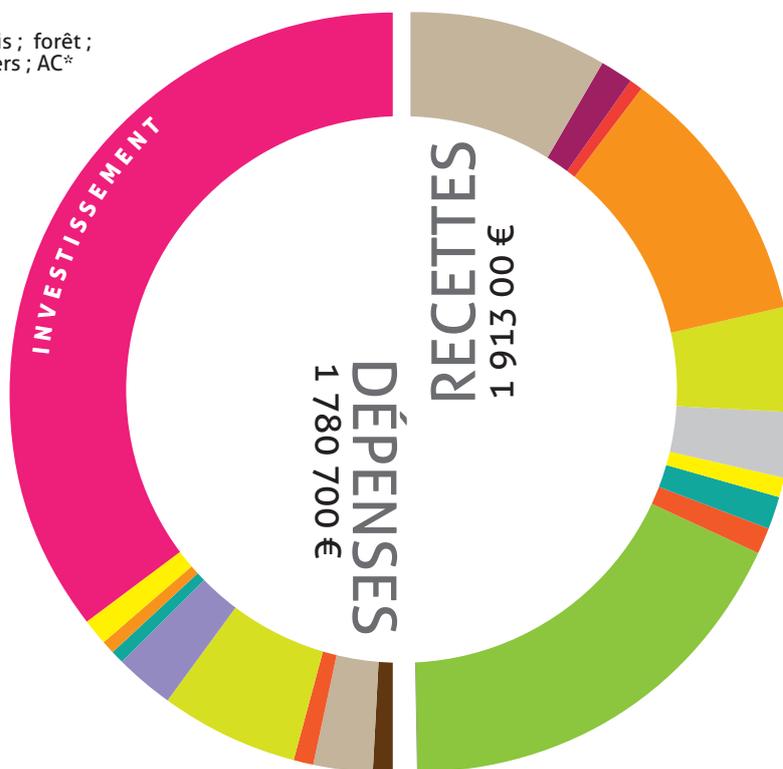
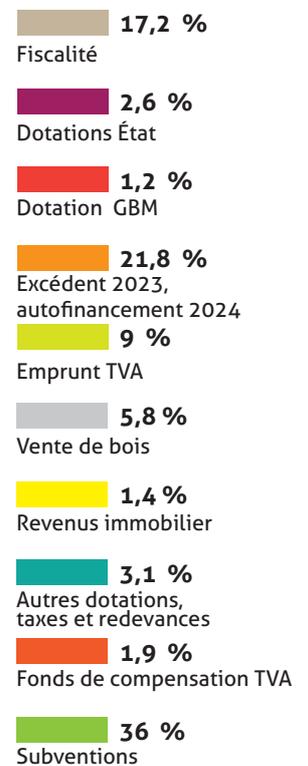
Le visuel ci-dessus présente le budget 2024 sous une forme simplifiée.

DÉPENSES



*Attribution de compensation versée à GBM. Intègre l'emprunt voirie transféré et l'investissement voirie.

RECETTES



LES AMPHIBIENS

Ce nom fait référence à leur cycle en deux phases : aquatique et terrestre.

Les amphibiens comme les grenouilles, les crapauds, les salamandres, les tritons, etc. sont des animaux terrestres et nocturnes pourvus de poumon et de membres.

Au printemps, les adultes retournent vers leur lieu de naissance, étang, mare, ou ruisseau pour se reproduire. Les mâles chantent pour attirer les femelles qui laisseront dans l'eau des chapelets d'oeufs, qui, si tout va bien, deviendront têtards. La saison des amours terminée, ils quittent les points d'eau pour prendre leur quartier d'été : hautes herbes, lisères de forêt...

Les amphibiens sont tous carnivores, ils se nourrissent d'insectes et de mollusques. À ce titre ce sont d'excellents auxiliaires des cultures.

Très discret en dehors des périodes de reproduction, ils sont directement menacés par les activités humaines :

- destruction des milieux humides
- empoisonnement massif des milieux (pesticides)
- hécatombe sur les routes lors de la migration printanière
- pêche pour les grenouilles vertes et rousses

Et aussi :

- sécheresse, ils n'ont pas de poils ni de plumes pour se protéger de la chaleur, il leur faut donc un minimum d'humidité.
- prédation par les oiseaux, reptiles, renards, fouines...
- parasite d'un champignon aquatique mortel

Si ces animaux survivent à toutes ces embûches, ils peuvent vivre jusqu'à cinq ans.

La disparition des zones humides est une catastrophe pour les amphibiens et tous les autres animaux qui s'y trouvent. Alors n'hésitez pas à creuser dans vos jardins une petite mare pour les attirer. Comme il est interdit de les déplacer, il faudra donc attendre qu'ils adoptent votre bassin. !

À noter qu'il est autorisé, uniquement pour sa consommation personnelle, de capturer les grenouilles vertes et rousses selon les arrêtés préfectoraux en vigueur. Par dérogation, la loi facilite l'élevage et la vente par des professionnels (ranchiculteurs), ce qui explique que certains restaurants proposent de la grenouille à leur menu bien que la plupart du temps les cuisses de grenouille proviennent à 80 % d'Indonésie !

Philippe Bernardin

URBANISME

Rappel du service instructeur : tout usager en situation d'avant-projet, c'est-à-dire avant d'avoir déposé un dossier à instruire par le service autorisation du droit des sols (ADS) doit d'abord se rapprocher de la commune dans laquelle il envisage ses travaux.

En effet, depuis quelques temps, le service instructeur reçoit un nombre important d'appels d'usagers posant des questions relatives à des avant-projets sur les communes.

Voici les étapes à suivre :

- Obtenir les premiers renseignements : l'usager doit se renseigner auprès de la commune sur le type de dossier à fournir et sur la manière de remplir le CERFA.
- Prendre connaissance des documents utiles : il est essentiel de consulter les documents tels que le PLU et les servitudes qui sont disponibles en mairie.
- Bénéficier d'une aide à la constitution du dossier : la commune peut apporter toute l'assistance nécessaire pour accompagner l'usager dans son projet.
- Déposer le dossier auprès de la commune : l'usager doit déposer son dossier directement auprès de la commune ■

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Merci tout d'abord aux bénévoles qui ont arpenté les talus et espaces verts samedi 10 mars dernier. Leur récolte a été malheureusement très fructueuse.

Beaucoup de ces détritres ne sont pas le fait des Torpésiens mais de personnes peu scrupuleuses transitant par le village : bidons d'huile de vidange, vieux mobiliers, pièces mécaniques automobiles, etc...

Phénomène nouveau et inquiétant : une dizaine de bonbonnes de protoxyde d'azote ont été retrouvées le long de la départementale, direction Grandfontaine.

De plus en plus de jeunes en font une utilisation détournée : ils l'inhalent car ce gaz a des propriétés hilarantes. C'est très dangereux et plusieurs jeunes sont hospitalisés suite à son inhalation. Ce gaz est indétectable : il n'y a pas de test prouvant son inhalation. Il est la cause de plusieurs accidents de la route.

De plus, la pratique répétée d'inhalation de ce gaz peut avoir des effets dévastateurs irrémédiables sur le cerveau.

Les pouvoirs publics ont été alertés sur ce problème par de multiples canaux mais aucune réponse n'est apportée à ce jour. Il est à noter que le nombre de bouteilles retrouvées est en très forte augmentation ces derniers mois.

Les parents sont le meilleur relais pour alerter les jeunes sur ces risques ■



Carte Avantages Jeunes 2024/2025

Cette année, ce sont les adolescents nés entre 2006 et 2010 qui se verront offrir la carte et son livret d'informations.

Cette carte Avantages Jeunes offre la gratuité dans les bibliothèques, pour assister à des spectacles, des concerts, et des réductions au cinéma et chez les commerçants

+ 3 000 bons plans ! Renseignez-vous sur www.jeunes-fc.com

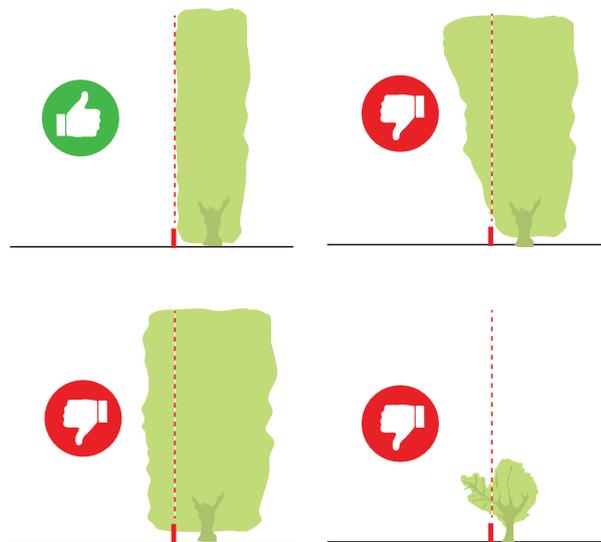
Pour les adolescents concernés, s'inscrire en mairie **jusqu'au 30 juillet**, munis d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité récente, mail et n° de portable ■

Taille des haies

Les propriétaires de haies plantées en limite de domaine public sont priés de veiller à ce qu'elles ne gênent pas la circulation des véhicules et **plus particulièrement celle des piétons.**

Les schémas ci-contre illustrent les situations non conformes :

- haie qui déborde sur toute sa hauteur
- haie qui est à l'alignement à son pied mais qui va ensuite en s'évasant et gêne la circulation des piétons ;
- arbuste dont des branches empiètent sur le trottoir ou masque un panneau de signalisation routière.



Afin de fêter l'arrivée des beaux jours l'association la Torpésienne vous invite à assister aux événements qu'elle organise au mois de juin :

- Après-midi jeux familiaux sur le plateau sportif le samedi 1^{er} juin, suivi d'un concert en plein air en fin de journée. Barbecue, tables et chaises seront mis à disposition pour la restauration (repas participatif) et une buvette sera tenue par l'association.
- Bar/bistrot éphémère les vendredis 7, 14 et 28 juin devant la mairie. De quoi passer un moment convivial et profiter des longues journées du mois de juin autour d'un verre et pourquoi pas une pizza de la Rocca.

L'association vous donne également rendez-vous pour la trentième édition de la course de la Grapille le dimanche 3 novembre prochain. Comme chaque année nous avons besoin de bénévoles pour que cet événement soit une belle fête. Tout le monde peut aider à la hauteur de ses disponibilités, grands comme petits. Alors n'hésitez pas à venir aider à l'organisation de cet événement sportif mais aussi festif dans le village.

Renseignement, contact :
latorpesienne@gmail.com

Vigilance moustique- tigre et frelon asiatique

Repéré pour la première fois en 2004 dans le département des Alpes Maritimes, *Aedes albopictus*, communément appelé moustique-tigre, a depuis colonisé plus des deux tiers du territoire national. Il a la capacité d'être vecteur dans les maladies suivantes : dengue, chikungunya et zika (DCZ). En 2023, huit cas de DCZ ont été importés sur notre territoire. Il peut donc être à l'origine d'un risque épidémique.

Sa présence a été confirmée à Besançon, Thise, Devecey et Pelousey. Notre territoire est en début de colonisation. Il est encore temps d'agir pour en limiter les impacts.

Comment l'identifier ?

Il est petit, généralement plus petit que les autres espèces de moustique. Il mesure en moyenne 5 millimètres (soit environ la taille d'une fourmi). Le moustique tigre est rayé noir et blanc (cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos).

Chaque habitant peut agir pour supprimer les gîtes larvaires autour de son domicile en intervenant principalement sur les eaux stagnantes :

- coupelles sous les pots de fleurs, vases : les vider régulièrement (au moins une fois par semaine), les remplir de sable ou les supprimer ;
- seaux, matériel de jardin, récipients divers : les vider, les retourner ou les mettre à l'abri de la pluie ;
- bidons de récupération d'eau : les recouvrir (avec un couvercle, un filet moustiquaire ou un tissu), en s'assurant que les moustiques ne pourront accéder à l'eau ;
- bassins d'agrément ; introduire des poissons qui mangeront les larves.

C'est au prix de cette vigilance collective que les risques épidémiques pourront être contenus.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce originaire d'Asie qui lui aussi s'est répandu en Europe. Ces frelons sont connus pour leur piqûre douloureuse et aussi pour attaquer les abeilles, ce qui peut avoir un impact sur les populations locales.

Si vous remarquez la présence de ces frelons ou de nids, il convient de contacter des professionnels afin de les éliminer ou prévenir la mairie si le nid est situé sur le domaine public.

L'association des parents d'élèves **Les Trois Chevaliers** organise sa traditionnelle kermesse de l'école le samedi 22 juin. À cette occasion les élèves passeront chez vous vous proposer des tickets de tombola pour des supers lots à gagner !

Merci de leur réserver un accueil bienveillant et n'hésitez pas à venir nous voir lors de ce moment festif et convivial qui sent bon les vacances d'été !

L'APE lance un appel à bénévoles pour la sécurisation des abords de l'école le matin 8h15 et en fin d'après-midi 16h30, si vous êtes disponible et intéressé merci de nous contacter par mail : les3chevaliers.torpes@gmail.com